

Bourse du logement en Périgord Noir

Questions/ réponses

Pourquoi une bourse du logement en Périgord Noir ?

Pour rapprocher les offres et les demandes de logements, dans un environnement gratuit et sécurisé, avec une mise en relation directe entre les acteurs. Sur le même modèle, la bourse de l'emploi fonctionne depuis une dizaine d'années à la satisfaction générale (plus de 7 000 offres ont été publiées).

L'ouverture d'une bourse du logement s'inscrit dans la politique du Pays du Périgord Noir qui veut faciliter le parcours résidentiel des jeunes, notamment pour accéder à une formation et/ou un premier emploi. Le Pays complétera cette bourse par une résidence habitat jeunes de 45 lits à statut de foyer jeunes travailleurs (FJT), dont l'ouverture est prévue à Sarlat en septembre 2018, et par un dispositif foyer soleil de 15 lits meublés répartis dans les centres-bourgs du Périgord Noir. Au total, 60 lits conventionnés par la CAF avec APL sous condition de ressources et suivi socioéducatif lié au FJT seront accessibles sur notre territoire.

Pour qui ?

La bourse s'adresse aux

- bailleurs publics et privés qui déposeront en directe leur(s) offre(s), avec coordonnées personnalisées.
- locataires, sans condition.
- réseau de partenaires : Mission locale pour accompagner les jeunes dans leur parcours résidentiel, ADIL pour diffuser les informations utiles aux bailleurs et locataires, CAF pour ses allocataires, employeurs pour lever un frein aux recrutements, organismes de formation pour faciliter le parcours de leurs alternants ou stagiaires, ...

Comment cela va-t-il fonctionner ?

Le bailleur s'identifiera en ligne par une courte fiche contact et ensuite déposera une ou plusieurs offres qu'il pourra retirer ou remettre en ligne à tout moment (comme pour la bourse de l'emploi). Une modération validera la publication de l'offre qui comprendra les informations indispensables pour qu'une personne en recherche de logement puisse l'appeler (coordonnées, localisation et type de logement, loyer et charges, ...)

La bourse informera-t-elle bailleurs et locataires sur leurs droits et devoirs ?

C'est prévu. Chaque bailleur devra valider une charte éthique avant de créer son espace personnel et chaque locataire pourra accéder en ligne à des informations pratiques.

Qui paie le service ?

C'est gratuit pour les bailleurs et les locataires. La création en ligne de la bourse sur le site www.mdepn.com/logement a été réalisée par Evolutis, un prestataire de services internet, avec un financement de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir qui ensuite feront vivre le service, tout comme ils le font pour la bourse de l'emploi.

Les points publics seront-ils mobilisés ?

Oui, comme pour la bourse de l'emploi, les points publics (Belvès, Carlux, Hautefort, Montignac, Salignac, Thenon, Villefranche du Périgord, saint Martial de Nabirat) relayeront l'information, voire aideront les propriétaires les plus éloignés des outils informatiques à être visibles comme tout le monde. Les CIAS et collectivités sont également sensibilisés.